

- AVIS D'AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE -

1. Identification du pouvoir adjudicateur :

SAINT-LOUIS Agglomération
Le Président,
Place de l'Hôtel de Ville – CS 50199
68305 SAINT-LOUIS Cedex
Pays : France
Tel : 03.89.70.90.70
Fax 03.89.70.90.85
E-mail : direction@agglo-saint-louis.fr
Adresse internet : www.agglo-saint-louis.fr

Adresse du profil d'acheteur : <http://www.marches-publics.info>

Type de pouvoir adjudicateur : Collectivité territoriale

Activité principale : Services généraux des administrations publiques

2. Objet de la consultation :

Intitulé :

Services d'assurances pour SAINT-LOUIS Agglomération – 2022 à 2025

Procédure de passation : Appel d'offres ouvert (application de l'article R.2124-2 du Code de la Commande Publique)

Type de marché : Marché public de services

Publication au JOUE : OUI

Caractéristiques principales du marché :

La présente consultation a pour objet la souscription de contrats d'assurance pour SAINT-LOUIS AGGLOMERATION.

Le descriptif des prestations attendues est précisé dans le cahier des charges propre à chaque lot.

Le dossier de consultation comporte, selon les lots, une solution de base et des solutions alternatives portant sur le niveau de franchise. La solution de base et les solutions alternatives seront analysées distinctement les unes des autres selon les mêmes critères



de jugement des offres tels que définis au présent règlement de consultation. L'entreprise devra répondre impérativement à la solution de base et aux solutions alternatives : à défaut, son offre sera considérée comme irrégulière.

Lieu(x) d'exécution : Sur le territoire de SAINT-LOUIS Agglomération
Code NUTS : FRF12

Forme du marché :

Pour chaque lot, il s'agit d'un marché public simple.

Classification CPV :

Les références à la nomenclature européenne (CPV) associées à la présente consultation sont les suivantes :

Lot	Code CPV principal	Libellé du code CPV principal
1	66515000-3	Services d'assurance dommages ou pertes
2	66516000-0	Service d'assurances responsabilité civile
3	66514110-0	Services d'assurance de véhicules à moteur
4	66513000-9	Services d'assurance défense et recours et service d'assurance tous risques chantier

Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :

Marché couvert par l'AMP : OUI

Informations sur les lots :

Marché divisé en lots : OUI

La consultation est décomposée en quatre (4) lots :

Lot n°1 : Assurance des dommages aux biens et risques annexes ;

Lot n°2 : Assurance des responsabilités et risques annexes ;

Lot n°3 : Assurance des véhicules à moteur et risques annexes ;

Lot n°4 : Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus.

Chacun des lots fait l'objet d'un marché séparé. Il est possible aux candidats de présenter une offre pour un seul lot ou plusieurs lots.

Variantes :

Les variantes sont-elles autorisées : NON

Options : OUI

Description de ces options :

Options au sens du droit européen :

- Possibilité de recourir aux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires en application de l'article R.2122-7 du Code de la Commande Publique ;



- Possibilité de recourir aux modifications du marché en application des articles R.2194-1 à R.2194-10 du Code de la Commande Publique.

PSE - Prestations supplémentaires éventuelles :

Les lots 2 et 3 prévoient des prestations supplémentaires éventuelles.

Une offre limitée à la prestation supplémentaire éventuelle ne comportant pas d'offre de base sera rejetée comme irrégulière. Inversement une offre limitée à l'offre de base sera rejetée comme incomplète.

Le candidat a l'obligation de remettre une proposition technique et financière pour ces prestations supplémentaires éventuelles dans les différents lots concernés.

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit de retenir ou non ces prestations avec l'offre de base au moment du choix des offres.

Le marché s'inscrit dans un projet financé par des fonds communautaires : NON

Durée du marché – Délais d'exécution :

Pour chaque lot, le marché prend effet à compter du 1^{er} janvier 2022 à 00h00, pour une durée de 4 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2025 à 23h59. Il n'est pas reconductible.

La date anniversaire du marché est fixé au 1^{er} janvier de chaque année.

3. Renseignements d'ordres juridique, économique, financier et technique :

CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT :

Cautionnement et garanties exigées :

Aucun cautionnement ou garantie ne sera exigé du candidat.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les règlementent :

- Les prestations sont financées par SAINT-LOUIS Agglomération.
- Modalités de paiement : selon les articles R.2191-3 à R.2191-63 du Code de la Commande Publique.
- Délai global de paiement : 30 jours.
- Les prix du marché sont révisables selon les modalités détaillées dans le cahier des charges de chaque lot.
- Il n'est pas prévu le versement d'une avance.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

La réponse pourra être présentée, soit par un Assureur directement ou par le biais d'un intermédiaire.

Chaque lot sera attribué à un prestataire unique ou à un groupement d'opérateurs économiques.



En application des articles R. 2142-19 à R. 2142-24 du code de la commande publique et au vu des conditions spécifiques requises en matière de marché d'assurance, les opérateurs économiques groupés devront, au stade de l'attribution, adopter la forme juridique d'un groupement conjoint avec mandataire.

En cas de coassurance, elle devra être formée dès la remise des offres (une offre ne couvrant pas 100% du risque sera considérée irrégulière).

L'offre devra présenter le mandataire (apériteur) et les engagements respectifs pris par l'apériteur et les autres assureurs membres du groupement (participations dans l'assurance du risque).

Chaque co-assureur devra fournir les pièces prévues à l'article 5 du règlement de la consultation.

Une compagnie d'assurances ne pourra présenter simultanément une offre seule et par le biais d'un ou plusieurs intermédiaires (agents, courtiers). Deux intermédiaires ne pourront présenter une offre émanant d'une même compagnie.

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Situation propre des opérateurs, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

Les candidats devront fournir les pièces suivantes :

- Lettre de candidature (DC1 ou équivalent) dûment complétée par le candidat ;
- Déclaration du candidat (DC2 à jour ou équivalent) dûment complétée par le candidat ;
- Attestation sur l'honneur jointe au règlement de la consultation ou équivalent attestant que le candidat n'a fait l'objet d'aucune interdiction de concourir visée aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-10 du Code de la Commande Publique. En cas de redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- Le ou les pouvoir(s) du ou des signataire(s) le ou les habilitant(s) à engager le candidat.

Capacité économique et financière :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

Capacité technique :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services antérieures sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat ;
- Compagnie qui effectue la proposition et son engagement de souscription ainsi que son habilitation obtenue auprès de l'organisme d'autorité de contrôle (ACPR ou son équivalent). Cette disposition ne concerne pas les intermédiaires d'assurance.
- Attestation de responsabilité civile et de garantie financière en cours de validité.
- Attestation d'inscription à l'ORIAS. Cette disposition concerne les intermédiaires d'assurance.



En cas de groupement, les pièces décrites ci-dessus sont à remettre par chaque cotraitant, sauf la lettre de candidature (DCI ou équivalent).

4. Procédure :

Type de procédure : ouverte

CRITERES D'ATTRIBUTION :

Offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères énoncés ci-dessous, avec leur pondération :

Critères de jugement des offres	Pondération
Valeur technique	55%
Prix	45%

Date limite de réception des offres : Lundi 20 septembre 2021 à 16h00

Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : Français.

Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : 4 mois à compter de la date limite de remise des offres.

Lieu d'ouverture des offres : SAINT-LOUIS Agglomération. Séance non publique.

5. Renseignements complémentaires :

Type de procédure :

Il s'agit d'un appel d'offres ouvert soumis aux dispositions de l'article R.2124-2 du Code de la Commande Publique.

Jugement des offres :

Les critères de jugement des offres sont précisés à l'article 7.2 du règlement de la consultation.

Conditions d'obtention du dossier de consultation :

Le DCE est dématérialisé : il est consultable, téléchargeable gratuitement, et disponible uniquement sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse électronique suivante : <http://www.marches-publics.info>. Ainsi, aucun DCE sous format papier ne sera fourni aux candidats.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

La responsabilité du pouvoir adjudicateur ne saurait être engagée par des documents non téléchargés sur le profil d'acheteur de la collectivité.

L'accès au téléchargement du DCE est direct et possible sans identification. Cependant, en cas de téléchargement anonyme, il appartient aux candidats de se tenir à jour régulièrement des évolutions qui pourraient être apportées au DCE (compléments, corrections, modifications). Aussi, lors du téléchargement du DCE, il est recommandé aux



candidats de créer un compte sur le profil d'acheteur (<http://www.marches-publics.info>) où ils renseigneront notamment le nom de l'organisme soumissionnaire et une adresse électronique afin de les tenir informés des modifications éventuelles intervenant en cours de procédure (ajout d'une pièce au DCE, envoi d'une liste de réponses aux questions posées...).

Modalités de remise des offres :

Aucune transmission des offres sous format papier (remise contre récépissé, ou pli recommandé avec avis de réception postal si l'offre est envoyée par la poste, ou Chronopost remis contre signature) n'est autorisée pour cette consultation.

L'acheteur public impose la transmission des plis des candidats par voie électronique sécurisée à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.info>.

La procédure de dépôt des plis sur le site est détaillée dans l'annexe 2 au règlement de la consultation.

Renseignements complémentaires :

L'obtention des renseignements et documents complémentaires est explicitée à l'article 9 du règlement de la consultation.

Le Président de SAINT-LOUIS Agglomération pourra à tout moment décider de ne pas donner suite à la mise en concurrence.

Procédures de recours :

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Strasbourg
31, avenue de la Paix
B.P. 51038
67070 STRASBOURG Cedex
E-mail : greffe.ta.strasbourg@juradm.fr
Tél : 03.88.21.23.23
Fax : 03.88.36.44.66

Recours :

Avant la conclusion du contrat, le candidat peut exercer :

-Un référé précontractuel devant le Tribunal administratif de Strasbourg, dans les conditions prévues aux articles L. 551-1 et suivants, et R. 551-1 et suivants, du code de justice administrative.

Après la conclusion du contrat, le candidat peut exercer :

-Un référé contractuel devant le Tribunal administratif de Strasbourg, dans les conditions prévues aux articles L. 551-13 et suivants, et R. 551-7 et suivants, du code de justice administrative.

-Un recours en contestation de la validité du contrat ou de certaines de ses clauses devant le Tribunal administratif de Strasbourg, dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité appropriées dans les conditions prévues par l'arrêt du Conseil d'état en date du 4 avril 2014, " Département du Tarn-Et- Garonne ", no 358994.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Strasbourg
31, avenue de la Paix



B.P. 51038
67070 STRASBOURG Cedex
E-mail : greffe.ta.strasbourg@juradm.fr
Tél : 03.88.21.23.23
Fax : 03.88.36.44.66

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional du Règlement Amiable des Différends relatifs aux marchés publics

Préfecture de Meurthe-et-Moselle

1, rue du Préfet Claude Erignac

54038 NANCY CEDEX

E-mail : caroline.page@meurthe-et-moselle.gouv.fr

Tél : 03.83.34.25.65

Fax : 03.83.34.22.24

Date d'envoi du présent avis à la publication : Jeudi 22 juillet 2021

